

# Un sursis pour la marque Let's Grau

**Français.** Le slogan était contesté.

La Ville du Grau-du-Roi a obtenu, un sursis, devant la cour d'appel administrative de Marseille, pour sa marque de promotion touristique, Let's Grau. Attaquée par l'Association francophonie avenir (Afrav) qui lui reproche de ne pas respecter la langue française, la ville avait perdu, en mars 2018 devant le tribunal administratif de Nîmes. Elle avait été condamnée à retirer, dans les deux mois, tous les supports promotionnels sur lesquels figuraient Let's Grau. La commune avait fait appel et demandé, dans un premier temps, la suspension de cette décision.

La cour d'appel lui a donc donné raison et a prononcé un sursis à exécution en attendant le jugement sur le fond. « *La cour de Marseille a retenu l'argumentation, selon laquelle, la marque Let's Grau est un*

*jeu de mots sans équivalent dans la langue française et donc intraduisible* », constate le service communication de la Sem Le Grau-du-Roi développement. « *Cette première décision est très satisfaisante. Elle laisse augurer, raisonnablement, une décision identique sur notre appel, dans quelques mois* », se félicite le maire Robert Crauste.

L'Association Francophonie Avenir qui poursuivait Le Grau-du-Roi est condamnée à verser 1 000 euros de frais de justice à la commune.

« *Pour la cour d'appel, Let's Grau est un calembour. C'est aberrant, se désole Régis Ravat, cet habitant de Manduel, président de l'Afrav. Une mairie a un devoir d'exemplarité dans l'utilisation de la langue française.* »

**C.R.**